

Lille, le 16 OCT. 2015

URBANISME ET  
AMÉNAGEMENT

Service Urbanisme  
Réglementaire  
Unité Permis de  
Construire

HÔTEL DE VILLE  
CS 30667  
59033 LILLE cedex

T +33 (0)3 20 49 51 65

VILLOGIA LILLE METROPOLE  
Pôle Développement - promotion  
Monsieur Sébastien LEFEBVRE  
Responsable programmes  
74 rue Jean Jaurès  
CS 10430  
59664 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Nos réf. : DD/PM/CD  
Dossier PC 05935015O0091  
Immeuble sis au : 68-75 rue de l'Hôpital Militaire à Lille

Monsieur,

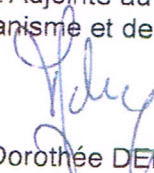
Vous avez sollicité la délivrance d'un certificat de « non recours-non retrait » pour le permis de construire n°059350 15O0091.

A ce jour, je n'ai pas connaissance d'un recours concernant cette autorisation. Je ne peux toutefois garantir l'absence de recours. En effet, selon l'article R 600-1 du code de l'urbanisme, l'auteur d'un recours dispose de quinze jours à compter du dépôt de celui-ci pour le notifier au titulaire de l'autorisation ainsi qu'à l'autorité ayant pris la décision. En outre, la période au cours de laquelle un recours peut être déposé dépend des dates d'affichage du permis sur site, dont seul le titulaire de l'autorisation peut être garant.

Enfin, même si l'autorisation n'a pas fait l'objet d'un retrait à ce jour, je vous rappelle que le retrait d'une autorisation d'urbanisme peut se faire sans limitation dans le temps si celle-ci a été obtenue frauduleusement.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Directeur  
de l'urbanisme et de l'aménagement,

  
Dorothée DELEMER